



Délibération N°2026-05

OFFICE DE TOURISME DU SOISSONNAIS VALOIS COMITE DE DIRECTION

L'an deux mille vingt-six, le treize février, les membres du Comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme du Soissonnais et du Valois légalement convoqués se sont réunis, sous la Présidence de Madame Céline Le Frère, Présidente de l'Office de Tourisme du Soissonnais et du Valois et en présence de Monsieur Régis Cocault en qualité de Directeur Général du l'OT.

Etaient présents :

Mesdames Yana BOUREUX, Céline LE FRERE, Christelle VARAIN, Servane DE LANDSHEER

Messieurs Alain CREMONT, Anthony GRANDO, François HANSE, Hervé HERTAULT, Gilles DAVALAN, Alexandre DEMONTESQUIOU, Franck BRIFFAUT, Thierry GILLES, Jean-Pierre BRIOUX, Cédric HENNION.

14 titulaires présents

Titulaires présents sans pouvoir de vote (voix consultative) :

Mesdames Catherine DUCHÊNE, Adélaïde DUFRESNE, Bénédicte DOYEN-MERIAUX
Monsieur Florent THEVENIN

4 titulaires avec voix consultative

Suppléant présent pouvant prendre part au vote :

Mesdames Yana BOUREUX, Yveline DELVAL
Messieurs Eloi GUILLAUME, Jean-François VILLAIRES

4 suppléants pouvant prendre part au vote présent

Suppléant présent ne pouvant prendre part au vote :

Monsieur Hervé MUZART

1 ne pouvant prendre part au vote présents

Etaient également présents :

Régis COCAULT, Directeur Général, et Victoria GAROT-PLAISANT, Directrice adjointe déléguée

Le quorum étant atteint le Comité de Direction peut délibérer.

Objet : Nomination d'un Commissaire aux Comptes

Considérant la création récente de l'Office de Tourisme Soissonnais Valois ;

Considérant la gestion des comptes financiers de l'EPIC ;

Le Comité de Direction décide de nommer Monsieur Olivier NESTILE, 2 allée des Nobels – 02200 SOISSONS, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

L'Assemblée Générale décide de nommer la SAS ACR-ADC Cabinet PIERQUIN, sise 28, boulevard Lucien PIERQUIN, 08000 WARCQ aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

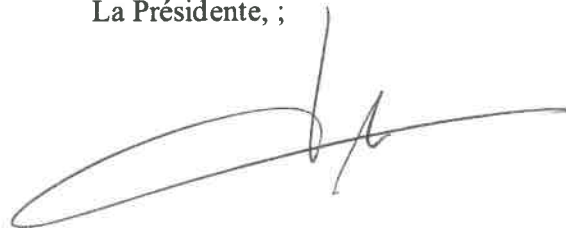
Après en avoir délibéré, les membres présents du Comité de Direction,

Approuvent la nomination de Monsieur Olivier NESTILE en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et de la SAS ACR-ADC Cabinet PIERQUIN en qualité de suppléant.

Autorisent le Directeur de l'Office de tourisme du Soissonnais-Valois à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération dès que possible.

Fait à Soissons,
Le 13 février 2026

La Présidente, ;



Madame LE FRERE

Mention d'affichage et de transmission : La présente délibération sera affichée au siège de l'Office de Tourisme et transmise au représentant de l'État dans le département conformément aux articles

L.2131-1 et suivants du CGCT.

Membres en exercice : 23

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Directeur certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, situé 14 Rue Lemerchier, 80000 Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>